

**Rapport annuel
& perspectives**

2025

Observatoire de l'Intégration

Place Gustave Falmagne, 5

5000 Namur

Tél: +32 81 43 55 31

E-mail: info@observatoireintegration.be

Web: observatoireintegration.be

Numéro d'entreprise: 0463 756 505

RPM: Namur

IBAN: BE98 325 3291 3593

Images: unsplash.com

Éditrice responsable: Hélène Vanvolsem, Directrice, Observatoire de l'Intégration

Février 2026

Sommaire

Le mot du Président	4
Présentation de l'Observatoire wallon de l'Intégration	5
Objet social	5
Missions	6
Axes stratégiques en lien avec les missions	6
Composition des instances	7
Équipe	8
Rapport d'activités 2025	9
Mise en place de l'Observatoire de l'Intégration	9
Axe 1: Être un lieu d'observation, d'analyse, de vigilance et de force de propositions en matière d'intégration des personnes étrangères	12
Axe 2: Être un centre d'appui méthodologique et d'expertise pour tout le secteur	15
Axe 3: Avoir une vision globale et prospective du territoire en matière d'intégration et en cela, constituer un interlocuteur légitime et incontournable au niveau régional en matière d'intégration	19
Perspectives 2026	21
Mise en place de l'Observatoire de l'Intégration	21
Axe 1: Être un lieu d'observation, d'analyse, de vigilance et de force de propositions en matière d'intégration des personnes étrangères	22
Axe 2: Être un centre d'appui méthodologique et d'expertise pour tout le secteur	24
Axe 3: Avoir une vision globale et prospective du territoire en matière d'intégration et en cela, constituer un interlocuteur légitime et incontournable au niveau régional en matière d'intégration	26

01

Le mot du Président

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte international particulièrement instable, marqué par de nombreuses tensions géopolitiques aux répercussions humaines et migratoires majeures. En outre, les évolutions politiques, aux niveaux européen, fédéral et régional, impactent profondément la vision et les actions en matière d'intégration des personnes étrangères.

C'est dans ce contexte exigeant qu'est intervenue, au 1^{er} janvier 2025, la mise en application de la réforme du secteur wallon de l'intégration. Outre ses implications importantes pour l'ensemble des acteurs, cette réforme a également conduit à la création de l'Observatoire wallon de l'intégration des personnes étrangères, nouvel organe appelé à jouer un rôle structurant dans l'écosystème de l'intégration en Wallonie. Notre agrément, obtenu en septembre, mais avec prise d'effet rétroactif au 1^{er} juillet 2025, marque une étape déterminante dans la reconnaissance et la consolidation de notre action.

Les six premiers mois de notre agrément ont été consacrés à la mise en place effective de

ce nouvel organe. Il s'est agi d'installer ses fondements organisationnels, de définir ses modalités de collaboration avec les autres acteurs du secteur et de clarifier son positionnement institutionnel.

Un préalable essentiel à l'exercice de nos missions est la collecte et la structuration des données relatives à l'intégration des personnes étrangères. Cette étape est indispensable pour garantir des observations objectives, des analyses rigoureuses et la formulation de propositions éclairées. Parallèlement, nous avons poursuivi notre mission d'appui au secteur, en proposant des ressources en matière de citoyenneté, d'apprentissage de la langue ou encore de promotion de l'interculturalité.

L'année 2026 s'annonce comme une année de consolidation et de développement. Nous poursuivrons le balisage méthodologique du travail de l'Observatoire et le déploiement complet de ses missions. Pour ne citer que quelques priorités, un diagnostic approfondi de la demande et de l'offre correspondant aux missions ILL sera mené au premier semestre, et ce afin d'alimenter la programmation prévue dans le cadre réglementaire. Des propositions de formations pédagogiques, notamment en matière de citoyenneté et d'interculturalité, seront élaborées conformément aux dispositions de l'arrêté. Nous engagerons également une révision de notre site web afin qu'il reflète pleinement nos missions, améliore l'accessibilité de l'information et renforce notre rôle de ressource pour le secteur et les partenaires.

Face aux défis actuels, notre responsabilité collective est d'apporter rigueur, cohérence et vision. Plus que jamais, nous demeurons guidés par notre objet social : contribuer, par l'observation, l'analyse et l'action, à une société inclusive, solidaire, interculturelle et respectueuse de la dignité de chacun-e.

—Régis Simon, Président

02

Présentation de l'Observatoire wallon de l'Intégration

Le décret wallon du 14 mars 2024 relatif à l'intégration des personnes étrangères a institué un **nouvel acteur** dans le paysage wallon : l'**Observatoire de l'Intégration des personnes étrangères**.

Depuis le 1^{er} juillet 2025, notre ASBL a obtenu l'**agrément** en tant qu'Observatoire.

À cet égard, l'ASBL DisCRI (Dispositif d'appui et de concertation aux Centres Régionaux d'Intégration) a changé de dénomination pour devenir l'Observatoire de l'Intégration.

Objet social

L'Observatoire de l'Intégration œuvre à la construction d'une société inclusive dans laquelle l'intégration est conçue comme un processus dynamique impliquant la société dans son ensemble et dont les finalités sont :

- d'une part, d'assurer l'insertion sociale, économique, culturelle et politique des personnes étrangères ainsi que l'expression et la valorisation de leurs apports dans le développement de la Wallonie
- et, d'autre part, l'établissement d'un « vivre ensemble » sécurisé, solidaire, interculturel et démocratique.



Missions

Dans son article 153/8, le décret du 14 mars 2024 confère 7 missions à l'Observatoire :

- 1° fournir un **appui** pédagogique, méthodologique, analytique et formatif au secteur de l'intégration des personnes étrangères ;
- 2° élaborer des **analyses, propositions et recommandations** et transmettre au Gouvernement, tous les cinq ans, une **évaluation** de la politique d'intégration et des propositions visant à améliorer celle-ci ;
- 3° répondre aux **sollicitations** diverses du Gouvernement pour fournir des informations lors d'études ou d'enquêtes sur les thématiques de l'intégration et de la diversité ;
- 4° favoriser les **politiques transversales** d'intégration ;
- 5° proposer au Gouvernement la liste des **indicateurs statistiques** à adopter pour permettre l'identification des besoins et l'évaluation de la politique d'intégration ;
- 6° collecter et de transmettre annuellement au Gouvernement les **données quantitatives** du parcours d'intégration ;
- 7° coordonner l'**offre et la demande de formation à la langue française** en Région wallonne selon les modalités fixées par le Gouvernement.

Le décret précise que « l'évaluation visée au 2° analyse notamment l'impact de la politique d'intégration sur l'emploi et la réduction de la pauvreté des personnes étrangères ».

Axes stratégiques en lien avec les missions

Au regard des missions qui lui sont conférées, l'Observatoire de l'Intégration a défini 3 axes stratégiques dans son travail :

1. Être un **lieu d'observation, d'analyse, de vigilance et de force de propositions** en matière d'intégration des personnes étrangères ;
2. Être un **centre d'appui** méthodologique et **d'expertise** pour tout le secteur ;
3. Avoir une **vision globale et prospective du territoire** en matière d'intégration et en cela, constituer un interlocuteur légitime et incontournable au niveau régional en matière d'intégration.

L'Observatoire de l'Intégration produit des expertises en lien avec le secteur de l'intégration. Il vise, également, à être un lieu qui rassemble et met en lien les expertises et les acteurs qui contribuent à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère en Wallonie.

Composition des instances

AG ET OA

Les membres de l'OA sont indiqués par une astérisque *.

- Centre d'action interculturelle de la province de Namur (CAI): [Benoite Dessicy*](#), [Yoric Bridoux](#)
- Centre Régional d'Intégration de Mons-Borinage-Wapi (CIMB): [Barbara Mourin*](#), [Maria La Macchia](#)
- Centre Régional d'Intégration du Brabant wallon (CRIBW): [Patrick Monjoie*](#), [Robert Verteneuil](#)
- Centre Régional d'Intégration de Charleroi (CRIC): [Fabrice Ciaccia*](#), [Ayse Aktas](#)
- Centre Régional d'Intégration Centre & Wapi (CRICW): [Valérie Lossignol*](#), [Bruno Elicaste](#)
- Centre Régional d'Intégration de la province de Luxembourg (CRILUX): [Nicolas Contor*](#), [Jérôme Petit](#)
- Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL): [Régis Simon*](#), [Mustafa BAGCI](#)
- Centre Régional de Verviers pour l'intégration (CRVI): [Inès Tamazarti*](#), [Konda Antoine LUKOKI](#)
- Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations (CEDEM): [Hassan Bousetta*](#)
- Centre de Référence en Santé Mentale (CRéSaM): [Pascal Minotte*](#)
- Concertation wallonne des acteurs en charge des MENA et ex-MENA: [Sophie Hubert*](#)
- Coupole des Fédérations d'ILI (COFI): [Géraldine Maquet*](#)
- Coupole des Fédérations d'ILI (COFI): [Thierry Tournoy*](#)
- Fédération des CPAS: [Cécile Thoumsin*](#)
- Forem: [Alao Kasongo*](#)
- Interfédé: [Duygu Celik*](#)
- Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS): [Anne Deprez*](#)
- Rassemblement Wallon pour le Droit à l'Habitat (RWDH): [Arnaud Bilande*](#)
- Setis wallon: [Farid Nagui*](#)

En mai 2025, l'**AG** du DisCRI s'est réunie en vue de valider les modifications statutaires, en ce compris le changement de dénomination de l'ASBL, ainsi que l'élargissement des instances.

Dans sa nouvelle composition, l'**Organe d'Administration** de l'Observatoire de l'Intégration s'est réuni à trois reprises en 2025 (26 juin, 9 octobre, 19 novembre).

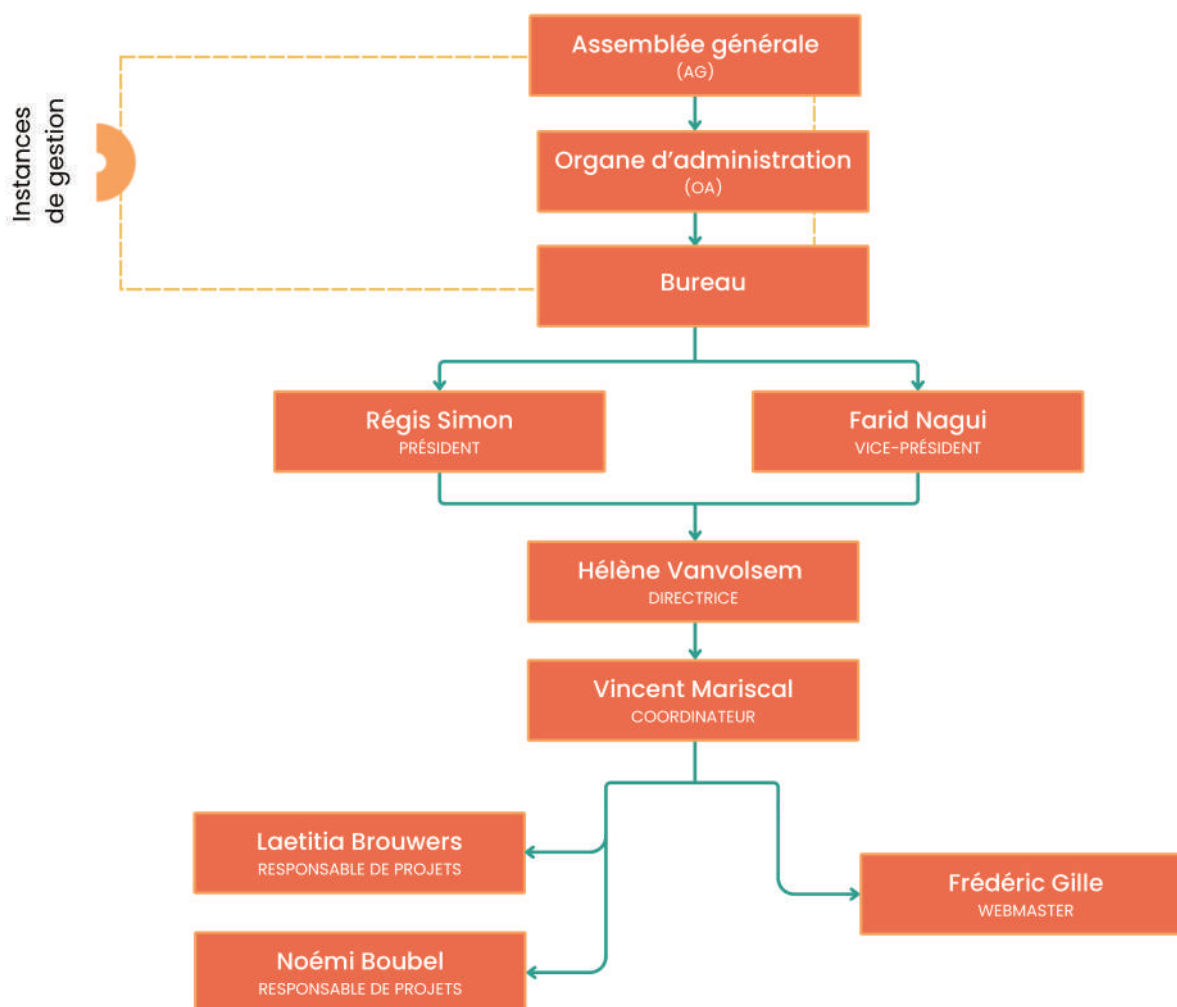
BUREAU

- Régis Simon, CRIPEL (Présidence);
- Farid Nagui, Setis wallon (Vice-Présidence);
- Valérie Lossignol, Fédération des CRI;
- Alao Kasongo, Forem;
- Thierry Tournoy, COFI.

Depuis qu'il a été institué par l'OA en juin 2025, le Bureau de l'Observatoire s'est réuni à 4 reprises en 2025 (12 septembre, 3 octobre, 12 novembre, 5 décembre).

Équipe

L'équipe de l'Observatoire de l'Intégration est composée, en 2025, de 5 travailleurs et travailleuses, correspondant à 3,8 ETP (équivalent temps plein).



03

Rapport d'activités 2025

Dans cette partie, nous nous focaliserons sur les activités déployées du **1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025**.

En effet, notre ASBL ayant été agréée en tant qu'Observatoire wallon de l'intégration des personnes étrangères (OWI) au 1^{er} juillet 2025, le présent rapport porte uniquement sur la période concernée par l'agrément.

Mise en place de l'Observatoire de l'Intégration

Le passage à l'OWI a eu diverses implications, tant au niveau des instances et des ressources humaines qu'en termes stratégiques, administratifs et communicationnels. Certaines activités décrites ci-dessous sont toujours en cours en 2026.

METTRE EN PLACE DES NOUVELLES INSTANCES DE L'ASBL

L'Assemblée Générale du 16 mai 2025 a acté l'élargissement de l'Organe d'Administration (OA) en vue de se conformer à la composition prévue par l'article 247 de l'arrêté du 6 juin 2024.

Depuis lors, l'Organe d'Administration de l'OWI s'est réuni à trois reprises en 2025 afin de **poser les balises du fonctionnement de ce nouvel organe**.

Ce fut notamment l'occasion de désigner les membres du Bureau exécutif, de préciser les orientations stratégiques conférées à ce nouvel organe, d'autonomiser la structure dans sa gestion administrative, financière et ressources humaines, ainsi que de doter l'ASBL d'une nouvelle identité visuelle conforme à ses nouvelles missions.



PRÉCISER LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'OBSERVATOIRE DE L'INTÉGRATION

Dans l'article 153/8 du décret du 14 mars 2024, la Wallonie a doté l'OWI de 7 missions. Pour articuler et opérationnaliser ces missions, les instances et l'équipe de l'OWI ont vu la nécessité de distinguer 3 axes stratégiques, à savoir :

Axe 1 Être un lieu d'observation, d'analyse, de vigilance et de force de propositions en matière d'intégration des personnes étrangères

→ En lien avec les missions 2, 6 et 7 reprises dans l'article 153/8 du décret du 14 mars 2024

Axe 2 Être un centre d'appui méthodologique et d'expertise pour tout le secteur

→ En lien avec les missions 1 et 3 reprises dans l'article 153/8 du décret du 14 mars 2024

Axe 3 Avoir une vision globale et prospective du territoire en matière d'intégration et en cela, constituer un interlocuteur légitime et incontournable au niveau régional en matière d'intégration

→ En lien avec les missions 2, 4 et 5 définies dans l'article 153/8 du décret du 14 mars 2024

Cette réflexion a été détaillée dans une **note stratégique**, présentée et validée par les différentes instances de l'OWI. Forte de ces orientations stratégiques, l'ASBL a pu, ensuite, organiser son **plan d'action** afin de baliser son travail en 2025 et en 2026.

AUTONOMISER LA STRUCTURE DANS SA GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Le changement de dénomination et le passage vers un agrément ont nécessité une **adaptation conséquente de la gestion administrative et financière de l'ASBL** (changement des accès et de la dénomination pour l'ensemble des partenaires et fournisseurs, avenants aux contrats de travail, etc.).

Concernant la gestion des ressources humaines, le passage à l'OWI a donné lieu à la **révision de l'organigramme**, avec pour objectif de rendre la structure complètement autonome. L'objectif était aussi de fluidifier la gestion quotidienne de l'ASBL en ayant une direction sur place, ce qui n'était pas le cas auparavant, cette gestion étant assurée par la présidence et la vice-présidence. Cela s'est donc traduit par la création d'un poste de direction, confié à Hélène Vanvolsem, qui remplissait jusqu'ici le rôle de coordinatrice pédagogique. Au vu des multiples enjeux de l'OWI et du secteur de l'intégration, les instances ont jugé nécessaire de maintenir un poste de coordination pour appuyer la direction dans la coordination des projets de l'ASBL. Ce poste a été attribué à Vincent Mariscal, jusque-là responsable de projets.

DÉFINIR UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR L'ASBL

Une fois l'agrément octroyé, le webmaster, Frédéric Gille, a réalisé un **nouveau logo** afin que celui-ci reflète la nouvelle identité de la structure.

Ce travail s'est accompagné d'une **nouvelle charte graphique**, qui a été intégrée au site web et aux différentes productions de l'ASBL (présentation des diaporamas, des notes, etc.). Ce travail de mise en conformité graphique se poursuivra en 2026.

En outre, Frédéric Gille a poursuivi un travail de gestion du site web, des réseaux sociaux et des outils informatiques.

Nous allons poursuivre en faisant état des tâches réalisées dans les 3 axes stratégiques présentés plus haut.

— Nouveau logo de l'ASBL.



— Ensemble des éléments graphiques composants le nouveau logo, utilisés dans les différents outils de communication.



Axe 1: Être un lieu d'observation, d'analyse, de vigilance et de force de propositions en matière d'intégration des personnes étrangères

IDENTIFIER ET COLLECTER LES DONNÉES NÉCESSAIRES AU TRAVAIL DE L'OBSERVATOIRE DE L'INTÉGRATION

Afin d'endosser pleinement son rôle d'observation et d'analyse du secteur de l'intégration en Wallonie, le premier chantier crucial est d'identifier les **données** disponibles et/ou nécessaires, **de les collecter et de les traiter, sous la forme de base de données opérationnelle**, afin de permettre les analyses ultérieures.

Ce travail a été déployé de multiples façons, notamment par le biais d' :

- Échanges avec le **SPW IAS** afin de s'accorder sur les données collectées par l'Administration pouvant être partagées avec l'OWI dans le cadre de ses travaux, dans le respect de la législation, notamment du RGPD ;
- Échanges avec les **différents acteurs du secteur** (CRI, ILI, Concertation MENA, Setis wallon, etc.) afin de définir les données utiles aux travaux de l'OWI et les modalités de partage de celles-ci ;
- Identification d'autres **sources pertinentes** (Statbel, IWEPS, Myria, etc.).

Ceci a nécessité un travail de recensement des données et de leurs utilisations possibles, donc d'échange avec les différents acteurs concernés. Il s'est agi, également, de planifier l'extraction de certaines données (par exemple celles des CRI ou de la plateforme API), ainsi qu'un travail d'encodage lorsque les données reçues se trouvaient dans un format non exploitable directement (par exemple au format PDF). Ce travail sera poursuivi en 2026.

APPORTER UNE VISION À LA FOIS GLOBALE ET PRÉCISE DU PAYSAGE DE L'OFFRE DES ILI ET DE SES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE WALLON AFIN DE PERMETTRE À LA WALLONIE D'ÉTABLIR UNE PROGRAMMATION DE L'OFFRE CORRESPONDANT AUX MISSIONS ILI

L'article 154/1 du décret du 14 mars 2024 concernant l'intégration des personnes étrangères, entré en vigueur le 1er janvier 2025, introduit la possibilité, pour le Gouvernement wallon, de fixer une programmation « visant à assurer sur l'ensemble du territoire wallon une offre correspondant aux missions » des ILI.

En concertation avec le Cabinet du Ministre Yves Coppieters, l'Administration et les acteurs du secteur, il a été décidé que l'OWI serait chargé de fournir une vision à la fois globale et précise du paysage de l'offre des ILI et de ses publics en Wallonie, et ce afin de permettre au Gouvernement d'organiser l'offre existante et d'en assurer la cohérence dans l'intérêt des bénéficiaires. En d'autres termes, l'OWI a la charge de poser un diagnostic scientifique de l'offre et de la demande pour les six axes ILI, diagnostic qui servira de base au Gouvernement pour définir une programmation. Ce diagnostic prendra en compte l'ensemble de l'offre dans ses analyses, c'est-à-dire l'offre ILI et celle venant d'autres types d'opérateurs et niveaux de pouvoir.

L'identification, la collecte et l'analyse des données, décrite ci-dessus, est donc indispensable à la réalisation de ce chantier. Cette étape, essentielle, initiée en 2025 et qui se poursuivra en 2026, nécessite d'établir un cadastre exhaustif de l'offre (ILI et hors ILI) et de rassembler les données disponibles sur les publics. Cela a demandé la consultation des différents acteurs du secteur impliqués dans la programmation, notamment les CRI et l'Administration, afin que l'OWI dispose des données permettant de remplir cette mission de diagnostic.

En outre, ce travail implique pour l'OWI de/d' :

- avoir une compréhension commune de cette **logique de « programmation »** de l'offre de services au sein du secteur de l'intégration. En effet, chaque type d'acteur du secteur a une vision sensiblement différente de la programmation, car il n'occupe pas la même place et ne remplit pas les mêmes missions. Ainsi, il a semblé primordial à l'OWI, au travers des consultations, de rendre compte de ces différences, afin d'avancer avec plus de clarté et d'efficacité ;
- avoir une compréhension commune de ce que recouvre **la notion de « critère de programmation »** pour les différentes parties prenantes. De la même manière que pour la notion de « programmation », nos consultations ont permis de dégager les attentes des différents acteurs quant aux critères de programmation, ainsi que certaines lignes directrices ;
- recueillir **les attentes des différents acteurs** quant à la programmation et à ses critères ;
- Identifier, au travers de nos consultations, quels pourraient être de possibles **indicateurs** permettant de définir des critères pertinents ;
- partager au Gouvernement les **résultats de nos analyses** et de nos consultations, notamment sous la forme de recommandations et de points d'attention. Une note de travail a été rédigée et est régulièrement mise à jour, afin de rendre compte, progressivement, des avancées du diagnostic et de nos réflexions autour des critères de programmation.

Ce travail se poursuivra en 2026.

POURSUIVRE LES OBSERVATIONS, LES RÉFLEXIONS ET LES PISTES D'ACTION EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE EN WALLONIE, INITIÉES DANS LE CADRE DU PROJET DU PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE

Dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, l'OWI a été chargé, du mois de juin 2022 au mois de juin 2025, de faire un état des lieux de l'alphabétisation et de l'apprentissage de la langue française en Wallonie. L'OWI avait la charge du volet « apprentissage de la langue française », en particulier du volet Français Langue Étrangère (FLE), tandis que Lire et Ecrire en Wallonie était chargé du volet alphabétisation pour les francophones et les non-francophones. Ce travail s'est clôturé par la **publication d'un rapport de synthèse**¹, une présentation du rapport le 20 juin 2025, permettant l'échange

¹<https://observatoireintegration.be/wp-content/uploads/2025/07/Rapport-observatoire-Alpha-FLE-30-06-2025.pdf>



avec les professionnel·les du secteur, ainsi que par la remise d'un cadastre de l'offre de formation 2022-2023 à l'Administration.

L'intégralité des recherches réalisées par le DisCRI/l'OWI fera également l'objet d'un **ouvrage** intitulé *Apprentissage de la langue française en contexte d'immigration et d'intégration en Wallonie: analyse des dispositifs et de leurs publics* (à paraître en 2026 chez L'Harmattan dans la collection «Compétences interculturelles» dirigée par l'IRFAM). La finalisation de cet ouvrage a été réalisée durant l'été 2025.

En outre, cette recherche a donné lieu à plusieurs pistes de réflexion concernant l'apprentissage de la langue française en Wallonie, aboutissant à diverses **publications ou projets de recherche** :

- L'article intitulé « Interroger la temporalité et le mode d'apprentissage du français : l'immersion, le tutorat et la médiation interculturelle au regard du "désir de langue" » publié en 2025 dans l'ouvrage publié par l'IRFAM *Accélérer la mise en emploi des personnes migrantes, immersion, tutorat, médiation* (chez L'Harmattan, collection «compétences interculturelles»), présenté à Liège en septembre 2025 en présence de l'auteur ;
- L'article intitulé « Former, réformer, informer : trois usages du slogan "besoins de formation" en Belgique francophone » dans l'ouvrage *Formation des besoins et besoins de formation : controverses, usages et mésusages* (à paraître en 2026 aux Presses Universitaires du Septentrion), écrit en collaboration avec Josua Gräbener ;
- La rédaction d'une note de cadrage théorique et méthodologique pour un projet sur les liens entre santé mentale et apprentissage de la langue. Ce projet a pour but de documenter les difficultés en lien avec la santé mentale rencontrées par les personnes migrantes dans le cadre de leur apprentissage du français et d'outiller le secteur, fréquemment confronté à ce genre de problématique.

Par ailleurs, tout au long de l'année, plusieurs **évaluations d'articles scientifiques** traitant de l'apprentissage de la langue ont été effectuées, en particulier à la demande de l'IRFAM.

Axe 2: Être un centre d'appui méthodologique et d'expertise pour tout le secteur

METTRE À DISPOSITION DES PROFESSIONNEL·LES QUI ACCOMPAGNENT ET ORIENTENT DES PERSONNES ÉTRANGÈRES UN PORTAIL DES FORMATIONS EN ALPHA ET EN FLE SUR LE TERRITOIRE WALLON

Lancé en avril 2025 en collaboration avec les 8 Centres Régionaux d'Intégration (CRI), le site portailalphafle.be regroupe des **informations relatives au secteur wallon de la formation à la langue française**. Son objectif principal est de répertorier les formations en alphabétisation pour francophone et non francophone (AF et ANF), Français Langue Étrangères (FLE) et remise à niveau (RAN) dispensées en Wallonie, de manière la plus exhaustive possible.

› QUE TROUVE-T-ON SUR LE PORTAIL ?

Le cœur du site est un **outil de recherche de ces formations**, doté de nombreux filtres (niveaux, horaires, localisation, etc.) pour orienter précisément les utilisateurs. On y trouve également des **événements** du secteur, des **offres d'emploi, de stage et de bénévolat**, ainsi que d'autres informations utiles en lien avec la formation à la langue française en Wallonie.

› À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Le portail est un outil gratuit à destination d'un large public. Il est conçu aussi bien pour les **professionnel·les** qui orientent des bénéficiaires que pour les **personnes en recherche directe** d'une formation.

› QUELS OPÉRATEURS Y FIGURENT ?

L'inscription est volontaire et ouverte à tous les organismes structurés (agréés ILI, Enseignement pour Adultes, etc.), hors cours particuliers. L'OWI recueille les demandes des opérateurs voulant apparaître sur le site et assure également une veille active pour maintenir les données à jour via :

- des contacts réguliers avec les CRI;
- des campagnes de relance systématiques auprès de tous les opérateurs recensés (deux effectuées : en été 2025 et en décembre 2025).

› ÉTAT DES LIEUX ET PREMIÈRES OBSERVATIONS APRÈS MISE EN LIGNE

Le but du portail est d'être le plus complet possible en termes de couverture des opérateurs wallons. En septembre, il **couvrait 52% des opérateurs** présents sur le territoire wallon. Ce chiffre varie selon les territoires des CRI: CRIC (91%), CRIBW (76%), CAI (72%), CIMB (52%), CRIPEL (50%), CRICW (42%) et CRILUX (18%). Le retour des utilisateurs du moteur de recherche est très positif: l'outil facilite leur recherche de formations. Les opérateurs inscrits sur le site sont aussi positifs, mais ils aimeraient pouvoir modifier leurs informations eux-mêmes et avoir, notamment, plus de choix pour décrire leurs formations en termes de contenu et de public accueilli.

En interne, nous avons mis en place des protocoles et des documents de suivi pour une organisation efficace. Concernant l'encodage et la mise à jour des opérateurs, le défi est de proposer une information **claire, précise et harmonisée** tout en représentant, au mieux,

la **réalité propre à chaque opérateur**. Enfin, la collaboration avec les informaticiens est efficace et donne de bons résultats.

En 2025, ce projet a nécessité un travail fourni afin de/d' :

- **concevoir un site dédié** (avec l'appui d'une équipe de développeurs) ;
- **encoder les opérateurs et leurs offres de formation** (par l'organisation de relances à des moments stratégiques, de mises à jour régulières... ;
- **faire connaître l'outil aux professionnel·les** qui accompagnent et orientent les personnes souhaitant suivre une formation d'apprentissage du français (et ce par la réalisation d'outils promotionnels, par la présentation de l'outil dans les plateformes territoriales, par les réponses aux questions des opérateurs...) ;
- être disponible pour répondre aux **questions, remarques et demandes des opérateurs** ;
- **évaluer et faire évoluer l'outil** au regard des retours reçus du terrain, des projets de développement (notamment par la traduction de certaines pages du portail, la réflexion sur les possibilités d'extraction des données afin d'alimenter les analyses de l'OWI...).

PRÉSENTER LE RAPPORT DE SYNTHÈSE ET ÉCHANGER AVEC LES PROFESSIONNEL·LES DU SECTEUR EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN CONTEXTE D'INTÉGRATION

Plusieurs institutions ont manifesté leur intérêt pour le travail réalisé dans le cadre du Plan de relance concernant les dispositifs d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue française et ont sollicité une **présentation approfondie** de ce travail à leurs travailleur·euses ou aux opérateurs, générant dans la foulée des échanges riches avec ces professionnel·les. Ce fut notamment le cas :

- Le 25 septembre lors des Pauses interculturelles du CRVI ;
- Le 6 octobre pour les services concernés du Forem ;
- Le 16 octobre pour les professionnel·les du secteur lors d'une journée organisée par le CRI Centre & Wapi.

En outre, l'OWI a participé au **comité pédagogique de la FOFOFLE** du CRIC, à la demande de ceux-ci. Ce Comité a pour but de rassembler, lors de deux demi-journées par an, un certain nombre de travailleur·ses des CRI et de l'OWI afin d'échanger et d'accompagner la FOFOFLE dans le cadre de certaines activités. Le premier Comité pédagogique, le 2 décembre 2025, a permis de recueillir les attentes des participant·es et de définir, plus précisément, ses tâches.

GARANTIR LA PERTINENCE DES DISPOSITIFS FORMATIFS À LA CITOYENNETÉ POUR LES PERSONNES MIGRANTES

L'OWI continue à **enrichir et à actualiser les dispositifs formatifs à la citoyenneté**. Il continue aussi de recueillir les réflexions et commentaires des formateur-trices de terrain sur les dispositifs formatifs par le biais des travailleur-ses des CRI. Une veille informative est organisée afin d'assurer l'actualisation et la mise à jour continues des dispositifs formatifs. L'OWI se tient par ailleurs à disposition des formateur-trices des CRI et des ILI lorsqu'une demande pédagogique est formulée concernant les dispositifs.

En 2025, l'OWI a entamé une réflexion sur la **restructuration** des dispositifs formatifs à la citoyenneté afin de les mettre en conformité avec les nouveautés prévues dans l'article 152/5 du décret du 14 mars 2024 (notamment par l'intégration sur le site des ressources traduites pour les formations en langue d'origine, la disparition des AOC...). Cette restructuration sera opérationnalisée en 2026.

METTRE À DISPOSITION DES OPÉRATEURS DES RESSOURCES TRADUITES AFIN DE LES SOUTENIR DANS LA DÉLIVRANCE DE LA FORMATION À LA CITOYENNETÉ EN LANGUE D'ORIGINE

L'OWI a rencontré le Setis wallon en vue d'**identifier les ressources pédagogiques devant être traduites** pour permettre aux opérateurs de délivrer la formation citoyenne en langue d'origine.

SOUTENIR LES FORMATEUR·TRICES DES CRI, CHARGÉ·ES DE FORMER LES FORMATEUR·TRICES À LA CITOYENNETÉ DES OPÉRATEURS D'INITIATIVE LOCALE D'INTÉGRATION (ILI)

L'OWI a organisé, à trois reprises, un **suivi de la formation de formateur-trices**, afin de :

- Travailler de manière concertée sur le dispositif de formation à destination des formateur-trices à la citoyenneté dans le cadre du Parcours d'Intégration en Wallonie (FOFO) ;
- Mettre à jour le dispositif FOFO de manière régulière, en fonction des besoins ;
- Identifier les besoins communs et individuels des formateurs et formatrices des CRI en termes d'appui pédagogique et y répondre au sein des suivis (apports théoriques et explications, partage d'outils, etc.) quand c'est possible ;
- Proposer des suivis individuels ou formations pour ce qui ne peut pas être abordé, traité dans les suivis ;
- Échanger sur les pratiques de formation.

Plus précisément, les suivis ont notamment permis de poursuivre le travail d'adaptation de la formation de formateur-trices à la citoyenneté au nouveau contexte (décret et arrêté en vigueur), de revenir sur le concept d'espace culturel convergent, d'enrichir le Padlet commun et d'expérimenter de nouveaux outils d'animation (jolts).

Dans ce cadre, l'OWI a également proposé, sur demande, des accompagnements individuels à certain-es formateur-trices qui débutaient dans cette fonction et qui souhaitaient bénéficier d'un appui pour travailler certains points de la formation pour « Devenir formateur à la citoyenneté dans le cadre du Parcours d'intégration en Wallonie ».

RENFORCER LES COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES DES FORMATRICES ET FORMATEURS EN CITOYENNETÉ

L'article 237/7 (3^o) de l'arrêté du 6 juin 2024 prévoit la mise en place d'une formation pédagogique spécifique dont le contenu répond au cadre de référence adopté par le Gouvernement wallon.

L'OWI a donc travaillé à l'élaboration d'un **cadre de référence des compétences du-de la formateur-trice à la citoyenneté**. Ce cadre de référence a fait l'objet d'une consultation avec les acteurs du secteur et sera proposé au Cabinet du ministre Yves Coppieters en 2026.

Par ailleurs, l'OWI a élaboré une **proposition de formation pédagogique pour les formateur-trices à la citoyenneté**, eu égard de son expérience liée à la délivrance de formations à l'andragogie. La proposition a fait l'objet d'une consultation des acteurs du secteur et sera proposée au Cabinet en 2026.

RENFORCER LES OPÉRATEURS DANS LA CONCEPTION, LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DES PROJETS INTERCULTURELS

L'arrêté du 6 juin 2024 prévoit également la mise en place d'une **formation pédagogique spécifique pour les opérateurs agréés pour la mission ILI liée à l'interculturalité**.

L'OWI, en étroite collaboration avec les CRI, a élaboré un canevas de formation qui a ensuite été testé à plusieurs reprises sur le territoire wallon. En 2025, l'OWI a piloté un groupe de travail chargé d'évaluer ces expériences pilotes. Le canevas de formation a été évalué et retravaillé afin d'aboutir à une proposition qui sera soumise au Cabinet en 2026.

Axe 3: Avoir une vision globale et prospective du territoire en matière d'intégration et en cela, constituer un interlocuteur légitime et incontournable au niveau régional en matière d'intégration

PARTICIPER ET CONTRIBUER AUX DIVERS ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS EN MATIÈRE D'INTÉGRATION AU NIVEAU RÉGIONAL

L'OWI a participé au **colloque «10 ans du Parcours d'Intégration en Wallonie: rétrospective et perspectives»** organisé par les CRI et le DisCRI le 20 mai 2025. À la suite de cet événement, l'équipe de l'OWI a été chargée de la rédaction des actes du colloque. Ceux-ci seront publiés en 2026. Cet événement a également été filmé et diffusé sur la chaîne YouTube de l'OWI.

L'OWI a également apporté son appui et participé au cycle de conférences organisé **avec** les CRI et consacré aux enjeux migratoires contemporains. Chacune de ces cinq dates, était consacrée à un focus thématiques, en présence de chercheur-euses, d'expert-es nationaux et internationaux... avec une même volonté : ouvrir le débat, croiser les regards et penser autrement les migrations.

- La première conférence, organisée à Liège, avait pour thème « Les causes multiples des migrations internationales »;
- La seconde conférence, qui avait lieu à Namur était intitulée « Justice migratoire et environnementale: Pour une approche intégrée des déplacements humains »;
- La troisième conférence, organisée à Liège, posait la question suivante: « Comment penser les migrations de demain ? Le futur des politiques de gouvernance »;
- La quatrième conférence, ayant pris place à Louvain-la-neuve, concernait « L'analyse de la politique migratoire européenne: Du droit sur papier à la réalité des politiques »;
- La cinquième conférence, organisée en collaboration avec le CIRE sur une journée entière, mettait « L'intégration en questions ».

Ces conférences étaient organisées simultanément en présentiel et en ligne afin de les rendre accessible au plus grand nombre.

L'OWI a aussi participé à la table ronde de la dernière conférence, intitulée « L'intégration en question », qui a eu lieu à Charleroi le 16 décembre 2025. Ces conférences ont été filmées et ont été mises en ligne sur la chaîne YouTube de l'OWI.

PARTICIPER À DIVERS LIEUX DE CONCERTATION EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

› SE CONCERTER AVEC LE COMITÉ DE PILOTAGE PERMANENT SUR L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

L'OWI participe, de manière régulière, aux réunions plénières et à certains groupes de travail organisés par le **Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes**, en tant qu'expert associé. Cela permet de suivre les travaux menés par ce Comité, notamment l'élaboration de l'état des lieux de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela permettra, en 2026, de resserrer la collaboration entre nos institutions dont certaines missions se recoupent.

› **PARTICIPER À UN PROJET EUROPÉEN EN MATIÈRE D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES PERSONNES MIGRANTES**

L'Observatoire participe au **projet européen GO2VET**, qui vise à :

- Identifier les principaux obstacles à l'accès à la formation professionnelle pour les ressortissants de pays tiers ;
- Développer un modèle d'orientation commun pour la formation professionnelle et les apprentissages ;
- Renforcer les compétences des professionnel·les travaillant avec les ressortissants de pays tiers ;
- Mettre en œuvre des actions pilotes dans chaque pays.



Regroupant des participant·es de 7 pays de l'UE, ce projet est mené, au niveau wallon, par le Forem en partenariat avec le CRI MB-Wapi, l'UCL et l'Observatoire de l'Intégration. En 2025, le projet a impliqué de suivre des formations en *e-learning* suivies de formations en présentiel afin d'échanger avec les autres participant·es sur les contenus de ces formations et sur leurs pratiques respectives.

L'Observatoire participe à ce projet avec l'optique d'apporter une vision d'ensemble sur le territoire wallon et d'apporter son appui méthodologique et/ou pédagogique dans la phase de dissémination.

04

Perspectives 2026

Mise en place de l'Observatoire de l'Intégration

POURSUIVRE L'AUTONOMISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE L'ASBL

En 2026, cette autonomisation s'est traduite notamment par **l'engagement d'un comptable**.

REDÉFINIR LA COMMUNICATION DE L'OBSERVATOIRE

L'année 2026 sera synonyme d'une **refonte en profondeur du site internet** de l'Observatoire, afin de refléter au mieux ses missions et de partager ses travaux, pour alimenter les politiques en matière d'intégration des personnes étrangères en Wallonie.

Ceci s'accompagnera d'une réflexion sur la présence éventuelle de l'Observatoire sur certains réseaux sociaux ciblés (par exemple LinkedIn), ainsi que sur certaines plateformes (par exemple YouTube).

Par ailleurs, l'Observatoire continuera à répercuter sa nouvelle charte graphique à l'ensemble de ses productions.



Axe 1: Être un lieu d'observation, d'analyse, de vigilance et de force de propositions en matière d'intégration des personnes étrangères

ORGANISER LA COLLECTE ET LA COMPILATION DE DONNÉES LIÉES À L'INTÉGRATION EN WALLONIE

En 2026, l'un des chantiers, entamé en 2025, est d'**organiser la collecte des données relatives au secteur de l'intégration**. Cela requiert une concertation avec l'administration et les acteurs du secteur, la mise en place d'accords de coopération qui sera suivie de collectes, ainsi que la gestion des bases de données. Cela nécessite, également, de mettre en place une réflexion de fond sur les données nécessaires aux missions de l'Observatoire et donc, dans certains cas, d'adapter la manière dont celles-ci sont récoltées et extraites.

FOURNIR UNE VISION À LA FOIS GLOBALE ET PRÉCISE DU PAYSAGE DE L'OFFRE DES ILI ET DE SES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE WALLON AFIN DE PERMETTRE À LA WALLONIE D'ÉTABLIR UNE PROGRAMMATION DE L'OFFRE CORRESPONDANT AUX MISSIONS ILI

En 2026, l'un des principaux chantiers qui occupera l'équipe de l'Observatoire sera celui lié à la programmation de l'offre correspondant aux missions ILI.

Pour ce faire, l'Observatoire réalisera un **diagnostic du secteur de l'intégration**, en l'occurrence de ses activités et de ses publics, basé sur la construction d'indicateurs statistiques. Cette description permettra d'étudier, à partir de données objectives, l'adéquation entre l'offre et la demande, en prenant en compte les spécificités territoriales.

Cette étape de diagnostic nécessite d'une part, d'élaborer un cadastre exhaustif de l'offre dans les six axes ILI et d'étendre ce diagnostic à l'offre provenant d'autres types d'opérateurs et niveaux de pouvoir. Ce cadastre sera analysé. D'autre part, l'OWI analysera les données disponibles sur les publics, avec pour finalité d'examiner l'adéquation entre l'offre et la demande. Les résultats de ces analyses seront discutés avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la programmation et ils seront présentés dans un dossier complet en 2026.

L'Observatoire formulera, également, des recommandations et des points d'attention liés à la mise en œuvre de critères de programmation. Ces recommandations et points d'attention seront le fruit d'une analyse objective et d'une définition collective de ce à quoi il faudrait veiller pour mettre en œuvre une programmation bénéfique pour l'ensemble des publics.

Par un processus de concertation avec le Cabinet, il s'agira ensuite, sur base de cette analyse, d'aboutir à des **critères de programmation** qui pourront être transposés dans un cadre légal.

L'OWI devra, a posteriori, **évaluer la programmation**, une fois qu'elle sera installée et que les pratiques du secteur auront retrouvé une certaine stabilité. Il remettra ses conclusions aux instances politiques qui auront la charge, le cas échéant, d'ajuster ces dispositifs.

POURSUIVRE LE TRAVAIL RELATIF À LA COORDINATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DE FORMATION AUX DISPOSITIFS D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Conformément aux perspectives prévues par l'arrêté, l'OWI poursuivra son travail afin de **collecter et analyser les données sur l'offre de services** dans le secteur de l'apprentissage de la langue française sur le territoire wallon.

L'Observatoire échangera, également, avec le **Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes**, afin de préciser les modalités de collaboration entre ces deux institutions.

Axe 2: Être un centre d'appui méthodologique et d'expertise pour tout le secteur

METTRE À DISPOSITION DES PROFESSIONNEL·LES QUI ACCOMPAGNENT ET ORIENTENT DES PERSONNES ÉTRANGÈRES UN PORTAIL DES FORMATIONS EN ALPHA ET EN FLE SUR LE TERRITOIRE WALLON

L'Observatoire poursuivra son travail de collecte de données, d'encodage et d'échanges avec les opérateurs, afin de mettre à disposition un **outil fiable et actualisé pour le professionnel·les qui accompagnent les personnes souhaitant apprendre le français**.

L'Observatoire fera, également, **évoluer le fonctionnement** du portail, afin de faciliter le travail des opérateurs et de l'équipe dans l'encodage des données, les relances et la communication avec les opérateurs. Une réflexion sur l'exportation des données est, également, en cours, ce qui nécessitera d'adapter la charte de confidentialité, cela permettant l'exploitation des données.

Pour l'année 2026, nous envisageons, pour faciliter la gestion du portail, d'utiliser l'**outil de gestion de base de données** *Airtable*, combiné à un système de création de formulaire, pour mieux stocker les informations et formations des opérateurs et leur permettre d'**actualiser leurs données via un formulaire en ligne**.

Enfin, il est prévu de **communiquer à l'extérieur** sur l'intérêt de l'utilisation du portail auprès des opérateurs et des instances de terrain en lien avec le public (Forem, communes, CPAS, etc.).

GARANTIR LA PERTINENCE DES DISPOSITIFS FORMATIFS À LA CITOYENNETÉ POUR LES PERSONNES MIGRANTES

L'OWI continuera à **enrichir et à actualiser les dispositifs formatifs à la citoyenneté**. L'OWI continuera aussi de recueillir les réflexions et commentaires des formateurs et formatrices de terrain sur les dispositifs formatifs par le biais des travailleur·ses des CRI.

En 2026, l'Observatoire mettra en œuvre la **restructuration des dispositifs formatifs à la citoyenneté** afin, notamment, de mettre à disposition des opérateurs des **ressources traduites** et, ainsi, les soutenir dans la délivrance de la formation à la citoyenneté en langue d'origine.

SOUTENIR LES FORMATEUR·TRICES DES CRI, CHARGÉ·ES DE FORMER LES FORMATEUR·TRICES À LA CITOYENNETÉ QUI OPÈRENT DANS LES INITIATIVE LOCALE D'INTÉGRATION (ILI)

En 2026, l'OWI continuera à organiser un suivi de la formation de formateur·trices, afin de travailler de manière concertée sur le dispositif de formation de la FOFO, de le mettre à jour de manière régulière et de répondre aux besoins des formateur·trices en matière d'échanges entre pairs, d'apports théoriques, de partages d'outils, etc.

Il est notamment prévu de terminer le travail d'adaptation de la formation de formateur·trices à la citoyenneté, en lien avec la proposition de formation pédagogique prévue à l'article 237/7 3° de l'arrêté du 6 juin 2024, de poursuivre la réflexion sur les formations à la citoyenneté à destination des personnes avec un niveau plus faible en français et de continuer à consacrer une partie des

suivis aux échanges de pratiques, avec études de cas et pistes de solutions ainsi qu'au partage d'outils.

RENFORCER LES COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES DES FORMATEUR·TRICES À LA CITOYENNETÉ

À la suite des échanges avec les différents acteurs du secteur, en 2025, l'Observatoire rédigera, à l'attention du Cabinet, une proposition de **cadre de référence** des compétences des formateur·trices à la citoyenneté ainsi qu'une proposition de **formation pédagogique** prévue à l'article 237/7 3° de l'arrêté du 6 juin 2024.

Dans le second semestre 2026, et moyennant validation de cette proposition par le Gouvernement, l'Observatoire se chargera de **délivrer cette formation**, afin de permettre aux formateur·trices concerné·es de se mettre en conformité avec le décret du 14 mars 2024.

RENFORCER LES OPÉRATEURS DANS LA CONCEPTION, LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DES PROJETS INTERCULTURELS

En 2026, l'Observatoire rédigera, en concertation avec les acteurs du secteur, une proposition concernant la **formation pédagogique** prévue dans l'article 248/1 3° de l'arrêté du 6 juin 2024 pour les opérateurs agréés en matière d'interculturalité.

METTRE EN PLACE, EN COLLABORATION AVEC LE SECTEUR, UNE OFFRE DE FORMATION SPÉCIFIQUE EN DROIT DES ÉTRANGERS POUR LES OPÉRATEURS WALLONS

L'article 248/1 (§3) de l'arrêté du 6 juin 2024 stipule que le personnel des opérateurs reconnus dans la mission d'accompagnement juridique doit avoir suivi ou s'engage à suivre une formation spécifique en droit des étrangers de minimum quarante heures. Bien que des formations de ce type existent déjà, le secteur a émis le souhait d'élaborer une formation commune, qui puisse être dispensée sur l'ensemble du territoire wallon.

L'Observatoire de l'Intégration et les Centres Régionaux d'Intégration travailleront de concert afin de joindre l'expertise pédagogique de l'un et l'expertise en droit des étrangers des autres, afin d'**élaborer une formation commune** qui puisse ensuite être délivrée par les CRI sur leur territoire respectif.

Axe 3: Avoir une vision globale et prospective du territoire en matière d'intégration et en cela, constituer un interlocuteur légitime et incontournable au niveau régional en matière d'intégration

ORGANISER LES ÉCHANGES AVEC LE SECTEUR

Dans la mise en place de l'Observatoire, une part du travail consiste aussi à **établir une collaboration avec chacune des « familles » du secteur de l'intégration**, à savoir :

- Les Centres Régionaux d'Intégration et leur fédération ;
- Les Initiatives locales d'Intégration, leurs fédérations, réseaux et coupoles ;
- Les organismes d'interprétariat en milieu social ;
- Les services d'accompagnement à l'autonomie des MENA et anciens MENA, et leur concertation.

Il s'agira aussi d'identifier les complémentarités dans les missions respectives des uns et des autres et d'identifier comment le travail des uns peut alimenter le travail des autres, et vice versa. L'objectif est, également, d'éviter les redondances dans les missions et les tâches effectuées par chacun, afin que les uns profitent de l'expertise spécifique des autres.

PARTICIPER À UN PROJET EUROPÉEN EN MATIÈRE D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES PERSONNES MIGRANTES

Depuis 2025, l'Observatoire participe au **projet européen GO2VET**, qui vise à :

- Identifier les principaux obstacles à l'accès à la formation professionnelle pour les ressortissants de pays extra-européens ;
- Développer un modèle d'orientation commun pour la formation professionnelle et les apprentissages ;
- Renforcer les compétences des professionnel·les travaillant avec les ressortissants de pays extra-européens ;
- Mettre en œuvre des actions pilotes dans chaque pays.

En 2026, le projet comportera une dernière formation et une phase de mise en place des éléments travaillés en formation.

METTRE EN PLACE LA MISSION D'ÉVALUATION DE L'OBSERVATOIRE AVEC LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES

Dans la seconde moitié de 2026, l'équipe travaillera à la manière de réaliser et d'organiser, avec les différentes parties prenantes (Cabinet, administration, secteur de l'intégration, IWEPS, Migrant Voices, CEDEM, IRFAM, EMN, OIM, OCDE, IWEPS, etc.), **sa mission d'évaluation des politiques publiques** en matière d'intégration des personnes étrangères en Wallonie.



Observatoire
wallon
de l'**INTÉGRATION**

Rapport annuel 2025
& perspectives 2026

© 2026 Observatoire de l'Intégration

